

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 décembre 2024 à 19h00
Liste des délibérations

○ **(délibération D57/2024) servitude de passage section AD**

Le Maire expose que dans le cadre de la cession des parcelles cadastrées section AD n°210, n°209, n°1524, n°1526, n°233 et n°234, il convient d'instaurer une servitude de passage tous usages comme suit :

- fonds servant : section AD n°1553
- fonds dominant : section AD n°1464, n°210, n°209, n°1526, n° 1524, n°233, n°234

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE :

➤ ***D'instaurer*** une servitude de passage tous usages comme suit :

- fonds servant : section AD n°1553
- fonds dominant : section AD n°1464, n°210, n°209, n°1526, n° 1524, n°233, n°234

➤ ***D'autoriser*** le Maire à accomplir toutes les formalités relatives à l'instauration de cette servitude (signature d'acte, etc).
